



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20250709-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2025

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
Département de la Loire
secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr
www.saint-julien-molin-molette.fr
Tel : 04 77 51 51 11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 09 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 juillet à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15

Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 11

Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 4

Étaient présent·e·s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon,
Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Eric Bordereau.

Étaient absent·e·s :

Nans Perrin donne pouvoir à Nadège Rivoire

Marie-Christine Chaprier donne pouvoir à Isabelle Baas

Christophe Martin donne pouvoir à Patricia Dumas

Estelle Trémoulhéac donne pouvoir à Christine Robin

Date de convocation : 2 juillet 2025

Secrétaire de séance : Alexandre Vagnon

OBJET : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Ces travaux sont liés aux intempéries du 17 octobre 2027, 2 chantiers sont à valider.

- Voirie rue neuve : l'affaissement d'une canalisation a entraîné l'éboulement des places de parking.

Entreprise	Total HT	Total TTC
Cholton	8 507,00 €	10 208,40 €
Saur	7 350,00 €	8 820,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
CHOISIT l'entreprise Cholton pour un montant des travaux de 8 507,00 € HT, soit 10 208,40 € TTC, en
s'appuyant sur un dossier technique plus complet.

AUTORISE Mme la maire à signer ce devis.

- Voirie Chemin rural (non revêtu) de taillis vert :

Entreprise	Total HT	Total TTC
Mazet TP	Offre non valide	- €
Duranton TP	7 530,00 €	9 036,00 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
CHOISIT l'entreprise Duranton TP pour un montant de 7 530,00 € HT, soit 9 036,00 € TTC
AUTORISE Mme la maire à signer ce devis.

La maire
Céline Elie



Secrétaire de séance
Alexandre Vagnon